

VILLE de BAGNERES-de-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 10 OCTOBRE 2013

Le 10 Octobre 2013, à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 3 Octobre 2013.

Nombre de membres en exercice : 29.

23 PRÉSENTS : M. SEMPASTOUS Jean-Bernard, Maire, Président, Mmes TERNET, THALES, DUSSERT-PEYDABAY, M. DABAT, Mmes BEIGBEDER, BAQUE-HAUNOLD, M. LAFFAILLE, Adjoints au Maire, MM. ROUSSE, MENVIELLE, Mme DARRIEUTORT, MM. DELPECH, LAVIGNE, CASSOU, VEDERE, Mmes VICIANA, DALAVAT, MM. SOUCAZE, PUJO, Mmes DAUDIER, BENSALÉM, MM. BARTHELEMY, MARTIN, Conseillers Municipaux.

6 ABSENTS : Mme BERTRANNE ; **excusés** : M. ABADIE, Mmes URTIZVEREA, DABAT, MARCOU, M. SELVA.

Pouvoirs de Vote : Monsieur le Maire dépose sur le bureau les pouvoirs de vote de :

- Mme URTIZVEREA à Mr DABAT
- Mme MARCOU à Mr LAVIGNE

- Mme DABAT à Mr MENVIELLE
- Mr SELVA à Mr LAFFAILLE.

**PERIMETRE DE PROTECTION
DES CAPTAGES D'EAU POTABLE
MISE EN CONFORMITE**

Rapporteur : Mme THALES

La procédure de mise en conformité de la protection des captages d'eau potable a démarré en 2000 et est sur le point d'arriver à son terme.

Tous les captages sont concernés sauf la source de la Tapère.

Conformément aux Codes de l'Environnement et de la Santé Publique, une enquête publique doit être diligentée à ce sujet.

Nous vous proposons :

1°) de solliciter Monsieur Le Préfet pour le passage de notre dossier à l'Enquête Publique et la prise de l'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement et de dérivation des eaux pour la consommation humaine.

2°) d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous actes utiles.

DELIBERATION - Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, adopte les conclusions du Rapporteur et décide :

1°) de solliciter Monsieur Le Préfet pour le passage de notre dossier à l'Enquête Publique et la prise de l'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement et de dérivation des eaux pour la consommation humaine.

2°) d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous actes utiles.

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée par extrait, à la porte de la mairie le : 14 octobre 2013

Le Maire

Jean-Bernard SEMPASTOUS

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Bernard SEMPASTOUS



SOUS-PREFECTURE

16 OCT. 2013

BAGNERES-de-BIGORRE -65-